

## [1425-1433], 10 juin – Chantelle.

*Charles de Bourbon, comte de Clermont, mande aux habitants de Riom de payer leur part de l'aide du pays d'Auvergne à son receveur, Gaillard Noël, ce qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, et leur envoie son écuyer panetier, Pierre de la Tellaye.*

A. Original sur papier, signé. 205 x 135 mm. Riom, Archives municipales, AA 32, sans cote de pièce.

**ANALYSE :** François Boyer, *Inventaire-sommaire des Archives communales antérieures à 1790*, Riom, Imprimerie Ulysse Jouvot, 1892, p. 12.

*(Au verso)* A noz tres chiers et biens amez les cossous<sup>(a)</sup>, bourgeois et habitans de Ryon.  
*(Au recto)* Le conte de Clermont. Chiers et biens amez, nous avons sceu par Gaillart Noël<sup>1</sup>, receveur de l'aide naguere mise sus ou païs d'Aulvergne, que encor n'en avez païé vostre part et porcion, dont nous donnons grant merueille, attendu lez neccessaers affaires ou ledit aide se doit employer. Sy vous mandons que, incontinent et sans delay, vous veuillez paier vostre dicte part et porcion, et en ce ne veuillez faillir sur tant que doutez<sup>(b)</sup> mesprendre envers nous et aviez le bien de nostre seigneurie, et au derrain faudra que le facés et tousdiz ce visteront sur vous missions et despenses. Et pour vous dire plus a plain nostre volenté sur ce, envoïons presentement nostre bien amez pannetier Pierre de la Tellaye, lequel creez de ce qu'il vous dira de par nous. Chiers et bien amez, nostre seigneur vous ait en sa garde. Escript a Chantelle, le X<sup>e</sup> jour de juing.

<sup>(a)</sup>cossous : *consuls*.

<sup>(b)</sup>doutez *suivi de nous barré*.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévisique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre*

---

1. Gaillard Noël, originaire de Saint-Flour, est "receveur général de la taille votée par le dauphin Charles à Clermont (1420-1421)" : Albert Rigaudière, *L'assiette de l'impôt direct à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1977, p. 442. Aucune mention de son activité dans la période 1425-1434, où Charles de Bourbon est comte de Clermont, n'a été retrouvée.

*Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).*

*Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](http://actesprinciers.huma-num.fr)).*